

Samedi 8 mars : Grève féministe pour la Journée internationale des droits des femmes.

ÉDITO

Le service public d'éducation n'est toujours pas une priorité nationale !

Le SNES-FSU a dénoncé

l'insuffisance des dotations lors des récents CSA académique et départementaux

La journée du 5 décembre a été dans l'éducation nationale une très grande réussite. Grâce à la forte mobilisation des enseignants, CPE, AED, AESH, nous avons obtenu du gouvernement qu'il revienne sur son projet de supprimer 4 000 emplois dans les 1er et 2nd degrés. Malgré l'abandon des 2 jours de carence supplémentaires, les attaques contre les services publics et les fonctionnaires continuent. La loi de finance de Sécurité sociale adoptée grâce au 49-3 entérine la baisse de l'indemnisation journalière en cas d'arrêt maladie. Certes nous n'aurons qu'un jour de carence mais bien 90% seulement d'indemnisation dès le 2ème jour d'arrêt. Et toujours rien concernant le gel du point d'indice et l'effondrement du pouvoir d'achat.

Côté éducation malgré les discours et postures, l'éducation n'est vraiment pas la priorité de ce gouvernement. La suspension inacceptable du financement de la part collective du Pass culture, en est un bon exemple. Outre le coup dur pour le monde culturel, une telle décision constitue un mépris des élèves et un mépris du travail des enseignants. Ce dispositif est, faute de mieux, la seule manière de financer tout un ensemble de projets et de sorties et offrir ainsi aux jeunes, notamment à ceux moins bien dotés en capital culturel, un accès à la culture. Au collège, si le Conseil d'État, que le SNES-FSU avait saisi, a bien annulé un certain nombre de textes concernant le « Choc des savoirs », ce dernier est toujours en application. La logique du tri social qu'il met en place est heureusement contournée dans beaucoup de collèges, suite aux mobilisations et aux fortes résistances des collègues, mais dans de trop nombreux endroits des groupes de niveaux seront encore mis en œuvre à la rentrée 2025. Le SNES-FSU continue à demander l'abandon du « Choc des savoirs » qui accentue les inégalités sociales de réussite scolaire et d'orientation, et à inciter les équipes à localement le mettre en échec avec l'appui des parents d'élèves.

Concernant les préparations de la rentrée 2025, le compte n'y est vraiment pas. Le léger relâchement de la pression démographique aurait pu être l'occasion d'alléger les effectifs des classes en collèges et en lycées, et stopper la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Il est indispensable d'utiliser ce contexte pour créer des emplois et faire baisser le nombre d'élèves par classe et augmenter significativement le taux d'encadrement tant en enseignants qu'en personnels de vie scolaire, de personnels de santé et sociaux. Les situations de violence qui, à certains endroits, se développent, tout comme le malaise grandissant de certains de nos élèves devraient alerter notre administration. A la rentrée 2025, pour 1 102 élèves en moins soit une baisse de 0,6%, ce sont 13 ETP qui sont supprimés dans les collèges et 0 ETP programmé dans les LGT. Le SNES-FSU a dénoncé l'insuffisance de ces dotations lors des récents CSA académique et départementaux.

Après les actions menées en CA pour bloquer la mise en place du Choc des savoirs et contester les DGH insuffisantes, le SNES-FSU appelle les personnels à continuer à se réunir en HIS pour préparer les mobilisations. Continuons à informer pour que le printemps qui arrive permette de construire de manière large et unitaire de nouvelles mobilisations pour une politique éducative ambitieuse et émancipatrice mais aussi pour les salaires, les carrières, les conditions de travail et les retraites.

Stéphane AUDEBEAU, CO-SG SNES-FSU Montpellier



SOMMAIRE

- p 2 : Métiers : lycées - collèges
- p 3 : Carrières : bilan CAPA contestation RDV carrière
- p 4 : Vie du SNES : Violences sexistes et sexuelles - stages syndicaux - Retraités

Les LGT, victimes de la préparation de rentrée 2025

Les lycées généraux et technologiques font les frais de la préparation de rentrée scolaire 2025 alors que leurs effectifs n'ont jamais été aussi élevés depuis la rentrée 2024.

Pour la construction d'un lycée permettant à chaque élève de réussir sa scolarité et son choix d'orientation

Les prévisions académiques estiment qu'il y aura 470 élèves de moins dans les LGT de l'académie. Comparés aux effectifs actuellement scolarisés en pré-bac dans les

LGT, les prévisions affichent cependant une hausse de 72 élèves. Pour faire face aux effectifs prévus, le rectorat a décidé de diminuer drastiquement les dotations horaires allouées aux LGT, et ce malgré l'ouverture d'une nouvelle CPGE à Nîmes, leur faisant ainsi perdre 1076 heures par rapports aux prévisions de janvier 2024.

La réforme Blanquer des lycées est fondamentalement nocive : après avoir réussi à faire économiser des moyens horaires lors de sa mise en place, alors qu'il fallait faire face à une hausse massive des effectifs de lycéens, encore aujourd'hui et grâce à l'atomisation de la carte des formations qu'elle a induite, le rectorat ne finance pas les enseignements facultatifs ni certains enseignements de spécialité (pourtant inscrits dans la carte des formations), demandant aux lycées de les financer sur des marges de plus en plus réduites, mettant en concurrence les enseignements pour faire fermer ceux qui n'accueillent pas assez d'élèves.

Ainsi, le taux d'encadrement (H/E) moyen des LGT prévu à



la rentrée s'effondre, passant à 1,48 au lieu de 1,52 pour la préparation de rentrée 2024. Avec le H/E de 2024, cela aurait signifié 7983 heures en plus dans les DGH des LGT de l'académie, soit 443 équivalents temps plein supplémentaires.

La machine à tri des élèves avec son insupportable couperet Parcoursup est ainsi clairement devenue une machine à tri des enseignements, visant à appauvrir l'offre des LGT publics alors que dans le même temps, les lycées privés sous contrat sont choyés. Les classes de 35 et 36 élèves sont désormais la norme malgré les grandes difficultés posées aux élèves pour réussir et aux personnels enseignants pour boucler des programmes discriminants par leur lourdeur.

Le SNES-FSU porte une autre politique éducative pour les LGT, la fin du lycée et du bac Blanquer et la construction d'un lycée permettant à chaque élève de réussir sa scolarité et son choix d'orientation éclairé vers l'enseignement supérieur.

Pour une autre politique éducative pour les LGT, pour la fin du lycée et du bac Blanquer et pour la construction d'un lycée permettant à chaque élève de réussir sa scolarité et son choix d'orientation éclairé vers l'enseignement supérieur, le SNES-FSU reste à l'offensive et promeut son projet pour le lycée de l'avenir permettant de promouvoir la voie technologique autour des grands champs de la production de biens et de services et de l'action sociale et permettant aux élèves de déboucher sur des poursuites d'études de bac + 2 à bac + 5 ; repensant une voie générale plus équilibrée autour des disciplines de spécialisation articulées aux disciplines complémentaires et aux options. Le lycée du futur ainsi pensé devra permettre à chaque jeune de pouvoir accéder aux savoirs et développer ses compétences qui le prépareront, en plus des connaissances disciplinaires, à une vie d'adulte émancipé, en capacité d'agir sur la société.

Hervé Fumel

Collèges, nouvelle dégradation des conditions de travail

Alors que 13 postes devaient être supprimés en collège à la rentrée prochaine, les instances dans les cinq départements de l'académie ont supprimé l'équivalent de 19 postes (soit 340 heures), s'abritant le plus souvent derrière la baisse démographique.

Alors que l'arrêt du conseil d'État a supprimé les groupes de niveau en 6e et 5e, plusieurs DASEN ont malgré tout alloué des moyens pour ces groupes, qui pourtant n'améliorent en rien la réussite des élèves et dégradent les conditions de travail de tous. C'est le cas dans le Gard, bien qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun texte réglementaire. Quatre départements connaissent une baisse de dotations : dans le Gard, les villes de Nîmes et Bagnols-sur-Cèze sont les plus impactées. Dans l'Hérault, il y a une baisse malgré la création de deux établissements (Maraussan et Juvignac). Cette répartition s'est accompagnée d'un refus de dialogue social insupportable !

Les baisses de moyens frappent aussi la Lozère et l'Aude (perte de 10 divisions et classes surchargées comme à Bram en 6e, avec des classes à 29 malgré un IPS particulièrement faible).

Dans les Pyrénées Orientales, avec des effectifs stables, les moyens sont en légère hausse. Mais malgré les difficultés sociales et l'IPS le plus faible de l'académie (Perpignan avec un IPS de 77, est la ville la plus défavorisée de France), les moyens sont toujours les plus faibles de l'académie.



Diane ARVIEU

La CAPA s'est tenue jeudi 30 janvier pour intervenir en faveur de 34 collègues de l'Académie qui contestaient l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière.

La FSU et le SNES-FSU continuent de revendiquer une déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement avec un avancement au rythme le plus rapide pour tous

Grâce aux interventions des élu·es de la FSU nous avons pu faire basculer 18 appréciations vers une appréciation plus favorable, soit plus d'une contestation sur 2, sachant que cette année l'administration avait donné davantage de suites favorables aux recours

gracieux. En effet, sur les 115 demandes adressées au Rectorat, 70 collègues ont vu leur recours gracieux satisfait, dont de nombreux collègues qui nous avaient contactés pour une aide à la rédaction du recours.

La CAPA a été l'occasion de dénoncer tout un ensemble d'éléments qui sont source d'incompréhension et d'injustice pour les collègues. Il y a encore trop de discordances entre les appréciations littérales des évaluateurs et l'évaluation des items. Certains chefs d'établissements, heureusement fort peu nombreux, ne jouent pas le jeu et peuvent profiter d'un rendez-vous de carrière pour régler leurs comptes envers un collègue qui intervient trop dans son CA ou qui est représentant syndical. Nous avons pointé aussi les corps d'inspection qui n'évaluent que la séance observée alors qu'il s'agit bien d'évaluer l'ensemble de la carrière. Nous continuons à dénoncer les atteintes aux droits des collègues femmes et restons vigilants lors des discussions, les dérapages étant fréquents. Nous avons dû rappeler que les avis Excellent ne sont plus contingentés au 3e RDVC, ce que certains IPR ne savent toujours pas.

Nous avons demandé que dorénavant, aucun collègue ne puisse se voir notifier un avis Satisfaisant (SAT) alors qu'il n'a aucun item en dessous de Très Satisfaisant (TS). Une telle appréciation est violente, et est vécue comme un manque de reconnaissance de l'investissement réalisé auprès de nos élèves ainsi qu'un signe de mépris pour le métier que nous exerçons. Nous avons aussi, lourdement insisté sur l'impact pour la carrière d'un·e collègue du 3e rendez-vous de carrière : passage à la hors-classe plus ou moins différé.

Cette année toutes les situations individuelles ont donné lieu à discussion, l'administration ayant refusé que l'ensemble des recours ayant 8 avis Excellent au moins

corps	nbre recours	Modif obtenue	limite
Agrégés	7	3 TS en 3 EXC	3TS 8 EXC
Certifiés	21	6TS en 6EXC	5TS 6EXC
PEPS	2	-	-
CPE	1	1TS en 1EXC	3TS 9EXC
PLP	3	2TS en 2EXC	5TS 6EXC
Total	34	18	

soient directement réévalués en avis final Excellent, sans discussion préalable. Mais nous sommes arrivés à nos fins.

Nous avons fait remarquer que les collègues agrégé·es étaient moins bien traité·es que les autres corps du second degré. Nous regrettons que seuls les élu·es SNES-FSU soient intervenu·es dans ce sens, pour défendre le corps des agrégé·es, ce qui n'a pas permis à un collègue ayant 7 EXC et 4 TS de basculer en Excellent.

Bilan de la campagne RDVC 2025 :

Nbre RDVC	928
1er RDVC	111
2e RDVC	388
3e RDVC	429
Recours gracieux adressés	115
Recours gracieux accordés	70
Recours en CAPA	34
Modifications en CAPA	18

Nous ne pouvons que pousser les collègues qui ne sont pas satisfaits de leur avis à faire des recours, en prenant conseil auprès de nos commissaires paritaires.

La FSU et le SNES-FSU continuent de revendiquer une déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement avec un avancement au rythme le plus rapide pour tous les personnels et une carrière parcourue sans obstacle de grade pour atteindre l'indice sommital à la fin d'une carrière complète.

Stéphane Audebeau, Arnaud Roussel

Un arrêté du 27 décembre 2024 précise désormais le cadre et les critères « d'appréciation de la valeur professionnelle » des AED en CDI.

Pour le SNES-FSU, la rémunération des AED ne doit pas dépendre d'une évaluation arbitraire de la hiérarchie.

L'AED doit être prévenu 8 jours à l'avance de son entretien avec le chef d'établissement ou par délégation avec le CPE. Ce que nous dénonçons au niveau du SNES-FSU car nos collègues CPE ne doivent pas assumer des responsabilités du supérieur hiérarchique !

Cet entretien fera l'objet d'un compte rendu écrit qui sera transmis à l'AED qui pourra éventuellement le compléter avant envoi au rectorat et Madame la rectrice le validera.

D'après le décret d'août 2022 instaurant la possibilité du CDI, cet entretien conditionne la rémunération à un indice supérieur pour l'AED. C'est évidemment ce point que nous dénonçons au SNES-FSU car la rémunération ne doit pas dépendre d'une évaluation

arbitraire de la hiérarchie. Cette dérive managériale ne permet pas d'évoluer sereinement dans le métier. **A ce jour cette grille de rémunération n'est toujours pas parue !!** Alors que des AED atteindront les 3 ans de CDI au 01/09/2025 !

Contrairement à nos collègues AESH qui préalablement à l'entretien professionnel doivent pré remplir un document pour présenter un bilan professionnel, pour l'instant l'AED en CDI n'a pas de formulaire type à compléter avant cet entretien par contre puisque l'annexe de l'arrêté fixe clairement les critères (1- compétences professionnelles et technicité, 2- Contribution à l'activité du service, 3- Capacités professionnelles et relationnelles), rien ne l'empêche en amont de préparer les réponses à apporter...

Mireille GUIBBERT, secteur académique AED

Attention ! Dates prévisibles pour l'ouverture du serveur du mouvement intra : 21 mars 12h00 au jeudi 3 avril 12h00

Le SNES-FSU défendra toujours les victimes !

Le SNES-FSU et la FSU ont toujours défendu les principes d'égalité et, à ce titre, se sont engagés aux côtés des associations féministes, contre les violences sexistes et sexuelles, pour protéger les victimes, et assurer l'éducation et la prévention de tous. La mise en application des programmes EVARS (Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle) est en ce sens une véritable avancée.

Le SNES-FSU s'investit contre les VSS pour assurer la prévention, dans les F3SCT et éventuellement dans les commissions disciplinaires

Les mandats du SNES-FSU ont toujours été très clairs en la matière : notre organisation syndicale défend l'égalité femmes hommes, et par conséquent s'implique partout où cela est possible pour parvenir à cette égalité. Cela passe par des combats syndicaux pour obtenir l'égalité salariale, tant dans les revendications (avec la demande de reconstruction des grilles indiciaires et un avancement unique pour ne pas pénaliser les femmes) que dans les commissions paritaires pour permettre aux femmes d'obtenir un avancement identique aux hommes. Cela passe aussi par une implication

dans les grèves pour respecter les droits des femmes, comme l'appel et la participation au 8 mars.

Le SNES-FSU organise aussi des formations syndicales ouvertes à tous (chaque collègue a le droit de participer à 12 journées de formation syndicale sur le temps de travail) sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec cette année la venue de Ludivine Debacq, responsable nationale égalité hommes/femmes les 23 et 24 mai prochains à Nîmes et Montpellier, pour animer un stage syndical.

Concrètement, dans la foulée du mouvement #Metoo, le SNES-FSU s'investit pleinement contre les violences sexistes et sexuelles pour assurer la prévention, mais aussi dans les F3SCT, et éventuellement dans les commissions disciplinaires. Le SNES-FSU affirme clairement qu'en 2025 les violences sexistes et sexuelles sont totalement inacceptables aussi bien dans la sphère privée que professionnelle. Dans le cadre de procédures disciplinaires, le SNES-FSU vérifiera que les droits des collègues sont respectés, et se placera systématiquement du côté des victimes.

Sarah Letouzey, Anne-Sophie Joutel

La formation syndicale académique

La formation syndicale est un droit qui ne s'use que quand on ne s'en sert pas ou plus. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours de formation par an. Il suffit de déposer une autorisation d'absence un mois avant auprès du chef d'établissement et de nous informer de votre présence. La formation syndicale est un moyen de prendre le temps pour réfléchir collectivement à nos métiers et nos pratiques.

Stage Laïcité – Mardi 11 mars – Béziers.

La laïcité et l'école aujourd'hui : états des lieux et pistes pour faire face aux multiples attaques. Le délai d'autorisation pour ce stage est dépassé. Mais si n'avez pas cours ce jour-là n'hésitez pas à vous inscrire.

Stage AED – Vendredi 11 avril – Montpellier.

Connaître ses droits et agir pour améliorer ses conditions de travail.

Stage CPE – Mardi 29 avril – Montpellier.

Les nouveautés à la vie scolaire, carrières, statut et conditions de travail.

Stage Mixité – Deux journées de réflexion : Jeudi 15 et Vendredi 16 mai – Saint-Cyprien (66).

Mixité sociale et mixité scolaire : les constats et les défis pour demain. En présence d'universitaires.

Stages Féminisme – Deux lieux de stage au choix : Jeudi 22 mai à Nîmes ou Vendredi 23 mai à Montpellier.

Syndicalisme et féminisme : de l'analyse des inégalités de genre à la lutte contre les VSS, construire des outils pour les militant·es.

En préparation Stage IA (Intelligence Artificielle) – Début juin.

L'IA dans l'éducation nationale : défis et enjeux pour nos métiers et nos pratiques.

Et comme chaque année un stage retraitsable fin mai-début juin

pour préparer au mieux son départ à la retraite.

Retraites : l'arnaque des 10%

Dans les Échos en janvier 2025, Gilbert Cette, Président du COR suggère « à titre personnel » la suppression de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités lors du calcul de l'impôt sur le revenu pour lutter contre le déficit du régime général des retraites. Le Président du MEDEF propose lui aussi de supprimer cet abattement de 10 %. Il juge « aberrant » et « contre-nature » l'abattement « pour frais professionnels » qui coûte 4,5 milliards d'euros par an. Cette économie réduirait le déficit du régime des retraites sans augmenter les cotisations du travail !

La confusion entre abattement et réduction assimile deux éléments bien différents. La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels réservée aux traitements et salaires et l'abattement de 10 % sur les pensions avec un minimum et un plafond. Cette mesure instituée en 1977 est un choix politique opéré en fonction d'un système fiscal déclaratif qui interdit la fraude aux retraités. Destinée à alléger leur charge fiscale, elle a été maintenue par souci d'équité.

Souvent considéré comme une niche fiscale, certains députés tentent de la remettre régulièrement en cause.

Les retraités actuels, « actifs et actives d'hier » se sont acquittés de leurs cotisations sociales pour assurer les pensions des « retraité·es d'hier » dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Leurs pensions sont un droit issu d'une conquête faisant de la retraite un progrès social émancipateur. Ils contribuent par l'impôt au fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales. Ils ne sont pas redevables à la société et veulent profiter librement de leur retraite comme tout citoyen profite de ses revenus.

Les retraités ne se laisseront pas faire : après leurs manifestations du 3 décembre, avec le G9, ils se mobilisent à nouveau le 20 mars.

Jean-Yves Barbier

Prix : 10,00 € - MONTPELLIER SNES n°293 - Février 2025

SNES Montpellier - Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue - 34090 Montpellier - 04.67.54.10.70

Directeur de la Publication : Stéphane AUDEBEAU - Mise en page : Guillaume MARSAULT

Port payé - Dispensé de timbrage - Presse - Montpellier CT - N° CO : 11 26 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie - 5911 Rte de Frouzet - 34380 Saint-Martin-de-Londres